



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUT-COMMISSARIAT DE LA RÉPUBLIQUE
EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

Cabinet

Section de la communication interministérielle

Papeete, le 21 juin 2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**La société de téléphonie VITI reçoit un agrément
au titre de la défiscalisation nationale**



L'avantage fiscal accordé par l'Etat à la **société VITI** vise à soutenir le développement des télécommunications par l'acquisition d'équipements de téléphonie mobile et mettre ainsi en place un cœur de réseau de quatrième génération (4G).

Le programme d'investissement, dont le coût est évalué à 425,5 millions FCFP, a pour objectif d'offrir à la clientèle polynésienne un service mobile de télécommunications : voix, sms et données de quatrième génération (4G) sur l'ensemble des îles de la Société et en itinérance en 2G dans les autres archipels.

La modernisation du réseau de télécommunications polynésien, dans laquelle s'inscrit le projet de VITI, figure parmi les actions retenues par le Pays dans sa stratégie du numérique et soutenues par l'Etat.

